

20 oct 2026 -09:27

Schuman : d'un rond-point à une place

Le rond-point Schuman et ses abords ont changé de visage. Grâce au réaménagement mené par Beliris, l'expert fédéral en construction publique pour Bruxelles, dans le cadre d'un projet élaboré par Bruxelles Mobilité et financé par le Plan de relance européen et Beliris, cet espace s'est transformé en une place publique au cœur du quartier européen. Désormais de plain-pied, il accorde davantage de place aux piétons et aux cyclistes.

Depuis la rue de la Loi, la vue s'ouvre désormais jusqu'au parc du Cinquanteenaire. Dans les rues avoisinantes, les lignes tracées au sol accompagnent le regard vers la place, structurée par des cercles concentriques, du mobilier urbain et des plantations.

Le réaménagement améliore également les déplacements à pied et à vélo. Une piste cyclable séparée relie le pont de la chaussée d'Etterbeek à la place, tandis que la place Schuman et la petite rue de la Loi sont aménagées en espaces partagés. L'avenue de la Joyeuse Entrée est devenue une rue cyclable à double sens et un plateau surélevé sécurise la traversée vers le parc du Cinquanteenaire. Le plan de circulation a également été adapté afin de réduire le trafic automobile autour de la place.

La place est un toit

Aménager Schuman, c'est aménager le toit de la gare Schuman, de la station de métro et du tunnel Loi. Ces infrastructures souterraines limitent les possibilités d'aménagement et de végétalisation en surface.

Au centre de la place, la profondeur disponible est limitée à environ 35 centimètres et la charge admissible à 500 kg/m². La plantation d'arbres en pleine terre y étant impossible, la végétation a été installée dans des bacs adaptés à ces contraintes. Au total, le projet compte 49 arbres plantés et plus de 1 100 m² de plantations dans le périmètre du projet.

Une transformation appelée à se poursuivre

Depuis sa conception, le projet a évolué pour répondre à de nouveaux besoins et à un contexte changeant. Le réaménagement de l'avenue de la Joyeuse Entrée et le renforcement des mesures de sécurité sur la place ont notamment été intégrés au projet. Sa mise en œuvre s'est également inscrite dans un contexte de forte hausse des prix dans le secteur de la construction.

L'auvent circulaire prévu dans le projet initial de Bruxelles-Mobilité n'a pas été réalisé dans le cadre de ce réaménagement.

L'aménagement de la partie centrale de la place est en réflexion pour permettre des aménagements légers, tout en respectant les contraintes techniques et de sécurité du site et en préservant sa vocation de lieu de rencontre au cœur du quartier européen.

Le réaménagement réalisé marque donc une étape, et non un point final : Schuman a changé de visage et de fonction, passant du rond-point à la place publique.

Construire Bruxelles ensemble

Le projet et les études ont été portés par Bruxelles Mobilité, qui a obtenu le permis d'urbanisme.

La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux a ensuite été confiée à Beliris, qui a assuré la mise en œuvre du projet sur la base des études réalisées et du permis délivré. Les travaux ont été réalisés par Colas Noord, en étroite collaboration avec les services de police et le *Brussels Commissioner for Europe and International Organisations* (CEIO).

Au total, 29 millions d'euros TVAC ont été investis dans le projet, dont une subvention de 21,5 millions d'euros TVAC du plan de relance européen NextGenerationEU pour l'aménagement des espaces partagés et des pistes cyclables.

En quelques chiffres : plus de 25 600 m² réaménagés ; 740 m² de pistes cyclables, 49 arbres plantés, plus de 7 100 m² de trottoirs aménagés, 1 100 m² de plantations et plus de 12 000 m² d'espaces partagés.

Photos

© Beliris



Beliris
SPF Mobilité et Transports
Rue du Progrès 56
1210 Brussel
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.beliris.be>

Sophie Saerens
Porte-parole FR - Responsable
communication
+32 476 60 75 33
sophie.saerens@mobilit.fgov.be

Elien De Swaef
Porte-parole NL - Experte en
communication
+32 475 85 65 77
elien.deswaef@mobilit.fgov.be